

Responsabilité produit Paumelles pour portes

INDEX DES REVISIONS

Rev.	Date	Description
0.0	2004/10/07	Première émission
0.1	2015/09/23	Modifié § 2.2.1, 2.2.2; éliminé cap. 12
0.2		
0.3		
0.4		
0.5		
0.6		
0.7		
0.8		
0.9		
1.0		

INDEX

INDeX	2
1. INTRODUCTION	3
2. DESCRIPTION DU PRODUIT ET DE SON APPLICATION	3
2.1 DOCUMENT POUR LES INSTRUCTIONS D'ASSEMBLAGE ET D'ENTRETIEN	3
2.2 TYPOLOGIES DE PAUMELLES.....	3
2.2.1 <i>Paumelles en applique.....</i>	3
2.2.2 <i>Paumelles à clamer</i>	4
3. EMPLOI ABUSIF.....	4
4. RESPONSABILITÉ.....	4
5. PERFORMANCES DU PRODUIT	4
5.1 POIDS MAXIMUM DU BATTANT.....	5
5.2 DIMENSIONS MAXIMALES DU BATTANT	5
5.3 CARACTERISTIQUES DES PROFILS UTILISES POUR LES PORTES	5
5.3.1 <i>Applications avec paumelles en applique.....</i>	5
5.3.2 <i>Application avec paumelles à emboîtement.....</i>	5
5.4 LIMITES POUR LES PORTES INSTALLEES EN EDIFICES PUBLICS	6
5.4.1 <i>Porte pour une maison privée</i>	6
5.4.2 <i>Porte pour édifice public sans ferme-porte.....</i>	6
5.4.3 <i>Porte pour édifice public avec ferme-porte</i>	6
5.4.4 <i>Notes ultérieures sur les applications.....</i>	6
6. INSTALLATION	6
7. ENTRETIEN PRODUIT.....	7
8. PROTECTION CONTRE LA CORROSION ET CONSERVATION DU FINISSAGE DE LA SURFACE.....	7
9. OBLIGATION D'INFORMATION ET D'INSTRUCTION.....	7
10. RECLAMATIONS	8
11. PIECES ANNEXES	8

1. INTRODUCTION

Ce document est destiné aux opérateurs du secteur de la construction des portes et des fenêtres, en particulier aux **Distributeurs, aux Auteurs de projets pour les profils et pour les portes et les fenêtres, aux Constructeurs, aux Installateurs et aux Opérateurs préposés à l'entretien.**

Le document "responsabilité de produit" énonce les obligations et les limites de responsabilité de FAPIM S.p.A. concernant les produits fabriqués et commercialisés par la société; le document définit également les règles générales à respecter par le personnel qui manipule le produit – de la fabrication à son installation finale et jusqu'à son utilisation.

Il est entendu que FAPIM S.p.A. est soumise aux obligations de la loi en ce qui concerne la responsabilité juridique en sa qualité de producteur des paumelles.

2. DESCRIPTION DU PRODUIT ET DE SON APPLICATION

Le produit traité en ce document est la paumelle pour les portes. La typologie d'emploi de la porte sur laquelle sont installées les paumelles change selon l'application:

- porte pour maison privée;
- porte pour édifice public sans ferme-porte;
- porte pour édifice public avec ferme-porte.

Selon la typologie d'emploi prévue, au § 2.2 de ce document sont indiquées les correspondantes limites pour cent des performances par rapport à la portée déclarée.

Les paumelles qui sont l'objet de ce document doivent être utilisées seulement pour les applications sur les portes avec axe de rotation vertical. Pour les autres applications, voir le § 5.3 successif.

Les paumelles susdites sont utilisées sur portes intérieures/extérieures réalisées avec profils en aluminium, aluminium-bois, aluminium-PVC, inox et installées en milieux résidentiels, publics ou privés.

Ces portes doivent avoir la seule fonction de protection et ne doivent pas satisfaire les conditions requises pour la résistance à l'effraction, à l'isolation thermique, à l'imperméabilité, à l'insonorisation ; elles ne doivent pas être installées où l'atmosphère est caractérisée par un haut contenu agressif de corrosion ou par un haut degré d'humidité.

Les paumelles sont composées de différents éléments qui sont mis à disposition par FAPIM S.p.A.. La configuration de la porte (nombre de paumelles, leur position, etc.) est décidée par l'auteur du projet de la porte.

En cas de vent ou de tirage de l'air (pression ou dépression) tellement fort qui fait bouger le battant de la position d'ouverture, les portes doivent être gardées en position de fermeture.

La résistance contre la pression du vent lorsque la porte est en position fermée, dépend de la performance des profils utilisés pour la construction de la porte, du nombre des paumelles installées sur la porte et du nombre des points de fermeture prévus.

En général, les paumelles pour porte traitées ici ont été projetées et réalisées pour répondre aux demandes et aux nécessités typiques des maisons privées et des édifices publics avec et sans ferme-porte. Les éventuelles réalisations pour des buts différents devront être décidées chaque fois.

2.1 Document pour les instructions d'assemblage et d'entretien

Les instructions donnent les indications nécessaires et suffisantes pour l'application de chaque typologie de paumelles (nombre de paumelles, leur positionnement, portée maximale).

Les données indiquées concernent les portes ayant une dimension 2000 x 1000 mm (hauteur x largeur).

Si les dimensions de la porte sont différentes, on donne des indications techniques sur le nombre de paumelles à appliquer et sur leur positionnement.

Si on a la nécessité de lubrifier les paumelles, le document contient les instructions nécessaires, soit pour ce qui concerne les lubrifiants conseillés, soit pour les fréquences de lubrification et les relatives modalités de réalisation.

2.2 Typologies de paumelles

2.2.1 Paumelles en applique

Il s'agit de paumelles universelles qui peuvent être appliquées sur presque tous les types de profil.

L'assemblage est réalisé en appuyant la paumelle sur le profil et au moyen de vis qui sont serrées aux contre-plaques insérées à l'intérieur du profil. Voir le dessin ci-joint qui illustre un exemple d'application.

Avant d'appliquer les paumelles, il faut préparer les profils (voir les instructions relatives).

Pour ce qui concerne les performances des paumelles en applique - **Loira+**, Florence -, il faut connaître l'épaisseur minimum du profil utilisé pour la construction de la porte. Les notes relatives sont indiquées au § 5.3.

2.2.2 Paumelles à clamer

Il s'agit de paumelles dont l'application est possible seulement sur les profils ayant des gorges spécifiques. Les paumelles sont façonnées pour être accrochées à la rainure réalisée dans le profil et elles sont fixées au moyen de vis et de contre-plaques projetées opportunément. Voir le dessin ci-joint qui illustre un exemple d'application.

Il faut aussi que les tolérances des rainures des profils soient bien établies par leur constructeur ; une concordance non parfaite pourrait donner lieu à des entablements entre la paumelle et les profils et causer un mauvais fonctionnement de la porte finale.

Pour les paumelles à clamer - **Velox Top**, Venice, Venice Top, **Venice Plus**, Venice Baby, **Monza -**, il n'y a pas la nécessité de façonner le profil sur lequel elles sont appliquées. Il faut seulement utiliser des contre-plaques opportunes, **ou des vis spécifiques**, pour fixer la paumelle au profil.

Pour les applications des paumelles à clamer, il faut connaître l'épaisseur minimum du profil utilisé pour la construction de la porte. Les notes relatives sont indiquées au § 5.3.

3. EMPLOI ABUSIF

L'emploi abusif des portes a lieu quand:

- des obstacles s'interposent près du dormant et du battant et ils empêchent le mouvement correct du battant;
- les portes sont mues et claquées de manière incontrôlée (par exemple, par le vent ou à cause d'actes de vandalisme) contre la saillie du mur du côté des paumelles (retour en ouverture), de sorte que les paumelles, la structure ou d'autres éléments de la porte puissent être endommagés, déformés ou même entraîner une rupture;
- des charges additionnelles sont appliquées sur la porte (par exemple, si une personne se pend au battant ouvert);
- si pendant la fermeture du battant un corps étranger qui s'interpose entre le battant et le dormant empêche la phase de fermeture. Le dommage éventuel à la porte, et en particulier aux paumelles, sera rapporté à la force appliquée et au rapport du bras levier;
- sont appliqués des mécanismes qu'à la fin de course déterminent une battue en ouverture: inévitablement ils engendrent des retours plus ou moins importants, selon le bras levier.

4. RESPONSABILITÉ

Les paumelles installées sur une porte doivent être évidemment égales et fabriquées exclusivement par FAPIM S.p.A. L'assemblage doit être conforme aux instructions techniques qui accompagnent le produit.

Aucune responsabilité sera acceptée dans les cas suivants:

- si sur les portes ont été utilisées des paumelles ou des composantes d'une paumelle non originales, ou si quelque composante a été modifiée ou adaptée pendant l'assemblage de la porte;
- si les composantes ou la porte n'ont pas été assemblées correctement;
- si les limites de portée (poids et dimensions maximales), indiquées sur la documentation technique qui accompagne le produit ou qui est de toute façon disponible, ne sont pas respectées;
- si, dans le cas d'une porte installée en édifices publics, les limites de portée supplémentaires indiquées au paragraphe 5.4 et aux instructions ne sont pas respectées;
- si la porte est fabriquée avec des profils non conformes aux performances demandées par Fapim S.p.A. (voir, comme exemple, le § 5.3), ou s'ils ne sont pas compatibles avec les dimensions nécessaires pour l'assemblage du produit, en termes de forme et de tolérance;
- si les dispositions d'installation ne sont pas respectées, et en particulier si les paumelles ne sont pas correctement lubrifiées (lorsque indiqué par les instructions) et réglées;
- si l'entretien périodique n'est pas effectué;
- plus en général, en cas d'emploi abusif.

5. PERFORMANCES DU PRODUIT

Les performances des paumelles pour portes sont indiquées dans la documentation technique qui se trouve à l'intérieur de la

boîte du produit. Les distributeurs, les auteurs de projets, les constructeurs, les installateurs et les opérateurs préposés à l'entretien sont tenus de demander cette documentation si pas en leur possession.

Les indications contenues dans cette documentation doivent être absolument respectées. Les variations ou modifications éventuelles devront être autorisées chaque fois par FAPIM S.p.A.

5.1 Poids maximum du battant

Le poids maximum du battant à appliquer sur une paire de paumelles est indiqué au feuillet des instructions, en fonction des dimensions de la porte. Les limites indiquées ne peuvent absolument pas être dépassées.

5.2 Dimensions maximales du battant

D'une manière analogue au poids maximum, les dimensions maximales permises sont indiquées au feuillet des instructions.

Ces indications sont obligatoires et ne peuvent pas être dépassées.

5.3 Caractéristiques des profils utilisés pour les portes

Les paragraphes suivants donnent des indications sur les caractéristiques techniques minimales des profils pour porte qu'on doit utiliser avec les paumelles Fapim S.p.A.

Les indications fournies se réfèrent aux profils les plus communs sur le marché; elles sont indications de principe qui, de toute façon, doivent être toujours respectées par le constructeur de la porte.

Les réalisations éventuelles avec profils ayant des caractéristiques inférieures, seront possibles seulement après l'autorisation du service technique de FAPIM S.p.A.

Même en cas d'applications particulières, le constructeur doit demander une autorisation écrite au service technique de Fapim S.p.A.

Si accordée, cette autorisation pourra être appliquée seulement à la réalisation spécifique et on devra en demander une autre pour d'autres réalisations éventuelles.

Les dimensions et le poids maximum indiqués au feuillet des instructions sont garantis seulement si les profils utilisés pour la construction de la porte ont une résistance mécanique suffisante.

5.3.1 Applications avec paumelles en applique

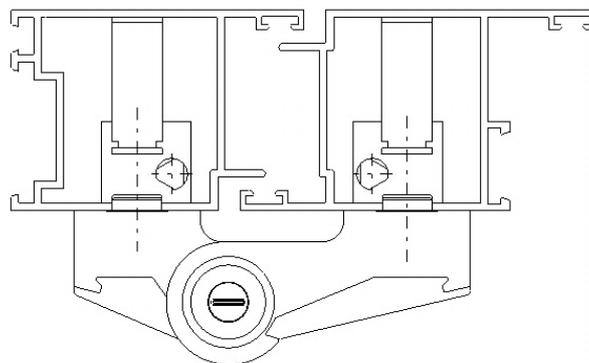
L'épaisseur du profil dans la zone d'ancrage à la structure extérieure **ne doit pas être inférieure à 1,8 mm pour les profils en aluminium** et à **1,5 mm pour les profils en fer**.

Chaque réduction correspondante à 0,1 mm dans l'épaisseur du profil entraîne une diminution dans la portée de la paumelle de 10%.

L'épaisseur du profil où sont appuyées les paumelles doit être supérieure ou égale à 1,5 mm pour les profils en aluminium et pas inférieure à 1,2 mm pour les profils en fer.

Si on applique des entretoises, il faut considérer une diminution de la portée de 10%.

D'autres indications techniques sont indiquées au feuillet des instructions de la paumelle.

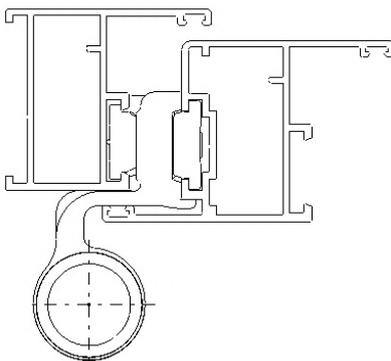


5.3.2 Application avec paumelles à emboîtement

Le constructeur doit s'assurer que les dimensions des rainures sur lesquelles la paumelle est assemblée permettent son correct accrochement et sa correcte fixation.

En plus du contrôle de la correspondance entre la paumelle et la rainure du profil, il faut que le constructeur vérifie que les tolérances du profil permettent l'application correcte de la paumelle choisie.

D'autres indications techniques sont indiquées au feuillet des instructions de la paumelle.



5.4 Limites pour les portes installées en édifices publics

Si les portes sont installées en édifices publics tels que écoles, hôpitaux, hôtels, centres de sport et en autres édifices ayant une typologie d'emploi similaire, il faut observer les indications suivantes.

5.4.1 Porte pour une maison privée

Pour ces applications sont valables les prescriptions indiquées aux feuillets des instructions des paumelles utilisées pour la construction de la porte.

5.4.2 Porte pour édifice public sans ferme-porte

L'application prévoit un emploi plus lourd par rapport à l'emploi normal dans une maison privée parce que les manœuvres d'ouverture et de fermeture sont moins "contrôlées" et par conséquent les composantes sont exposées à des contraintes plus grandes et imprévues.

L'emploi plus lourd tient compte surtout de la plus grande fréquence d'ouverture de la porte.

Pour cette raison, lorsque les paumelles sont utilisées pour la construction de portes qui font partie d'un édifice public, sans l'application d'un ferme-porte, il faut prévoir une réduction de la portée, indiquée au feuillet des instructions par rapport aux applications standard indiquées elles-aussi au feuillet des instructions de la paumelle utilisée.

5.4.3 Porte pour édifice public avec ferme-porte

L'application prévoit un emploi plus lourd par rapport à l'emploi normal dans une maison privée parce que les manœuvres d'ouverture et de fermeture sont moins "contrôlées" et par conséquent les composantes sont exposées à des contraintes plus grandes et imprévues (voir aussi § 3 plus haut).

L'emploi d'un dispositif ferme-porte entraîne plus de contraintes sur la porte et, à la fin, sur les paumelles.

L'emploi plus lourd tient compte soit de la plus grande fréquence d'ouverture de la porte soit de la présence du ferme-porte qui, en particulier pendant la phase de fermeture du battant, fait en sorte que sur les paumelles soient appliquées des forces supplémentaires nécessaires pour assurer la fermeture de la porte.

Pour cette raison, lorsque les paumelles sont utilisées pour la construction de portes qui font partie d'un édifice public, avec l'application d'un ferme-porte, il faut prévoir une réduction de la portée, indiquée au feuillet des instructions par rapport aux applications standard indiquées elles-aussi au feuillet des instructions de la paumelle utilisée.

5.4.4 Notes ultérieures sur les applications

Les paumelles pour portes réalisées par Fapim S.p.A. ne sont pas indiquées pour les applications aux portes coupe-feu/coupe-fumée.

Par contre, elle peuvent être utilisées pour les applications anti-effraction (dans ce cas, on conseille de demander renseignements détaillés au Bureau Technique Fapim S.p.A.).

Les paumelles ont été projetées et réalisées pour être appliquées dans un environnement ayant conditions atmosphériques "standard", c'est-à-dire non particulièrement agressifs et/ou nuisibles à l'homme.

Fourchette de température admise: -40 °C ÷ +50 °C

6. INSTALLATION

Le constructeur est obligé de suivre toutes les instructions d'assemblage et d'installation, en particulier les suivantes:

- les vis de fixation des paumelles doivent être serrées avec un moment de torsion ayant la valeur indiquée au feuillet des instructions;
- après la pose en œuvre de la porte, il faut effectuer le contrôle des diagonales soit du dormant soit du battant ; il faut aussi contrôler si la porte est à “plomb” (position verticale exacte);
- sur le chantier il faut éviter soigneusement que la poudre de ciment ou d’autre nature se dépose sur les paumelles parce qu’elle pourrait causer leur mauvais fonctionnement;
- avant de livrer les portes au commettant, il faut que le constructeur s’assure que pendant la phase de construction de l’édifice, la porte n’ait pas subi des dommages dus à un emploi abusif éventuel;
- si on relève des défauts ou des mauvais fonctionnements, le constructeur est tenu de les signaler immédiatement;
- il est absolument nécessaire que l’usager final soit informé en détail sur la possibilité de réglage de la paumelle, sur les risques dus à un emploi abusif et sur la nécessité d’effectuer périodiquement les contrôles, les entretiens et les lubrifications.

7. ENTRETIEN PRODUIT

Pour garantir le bon fonctionnement des paumelles pendant longtemps, les opérations suivantes doivent être effectuées tous les six mois au moins:

- Nettoyer les paumelles et enlever les résidus de saleté. Utiliser seulement des agents de nettoyage neutres. L’emploi d’autres acides ou de produits à base alcaline peut endommager les couches anti-corrosion.
- Contrôler toutes les composantes, en particulier en ce qui concerne leur fixation et usure. Contrôler en particulier si les paumelles ont été endommagées et/ou déformées à cause d’un impact violent.
- Régler les paumelles, où possible, aux points indiqués pour rétablir le bon fonctionnement du battant.
- Si prévu, lubrifier les paumelles suivant le document des instructions d’assemblage, et utiliser le lubrifiant conseillé.

Le réglage des paumelles, la substitution de ses composantes et l’assemblage ou le désassemblage de la porte doit être effectué exclusivement par personnel compétent et qualifié.

8. PROTECTION CONTRE LA CORROSION ET CONSERVATION DU FINISSAGE DE LA SURFACE

Les paumelles sont réalisées de façon que ses composantes sont protégées contre la corrosion des agents atmosphériques au moyen d’un finissage de la surface adéquat; par conséquent, elles ne sont pas attaquées dans un environnement climatisé normalement, quand aucune vapeur d’eau condensée peut se former sur la porte ou si l’eau de condensation se forme mais sèche rapidement.

Pour préserver de façon permanente la qualité de la surface de la porte en général et de la paumelle en particulier, et pour éviter la détérioration due à la corrosion, il est absolument nécessaire respecter les points suivants:

- La porte en général et les paumelles en particulier doivent être ventilés suffisamment, en particulier pendant la phase de construction, pour ne pas être exposés à l’eau de condensation ou à l’humidité.
- Les paumelles doivent être sans dépôts et saletés des matériels pour l’industrie du bâtiment (poussier, ciment, enduit, etc.).
- Les paumelles ne doivent pas être utilisées en environnements particulièrement agressifs.
- Les vapeurs agressives (par exemple acide formique ou acide acétique, ammoniacale) jointes aux petites formations d’eau de condensation, peuvent provoquer une corrosion de la porte. Si on prévoit des agressions de ces vapeurs, fournir une ventilation générale adéquate.
- La porte, et les paumelles en particulier, ne doivent pas entrer en contact avec les matériels de scellement contenant acides, acides acétiques ou les substances sus-indiquées, parce que soit le contact direct soit l’évaporation peuvent provoquer leur corrosion.
- La paumelle peut être nettoyée seulement à l’aide d’agents de nettoyage à PH neutre, en forme diluée. En aucune circonstance, les agents de nettoyage acides agressifs ou les agents de nettoyage agressifs peuvent être utilisés.

9. OBLIGATION D’INFORMATION ET D’INSTRUCTION

FAPIM S.p.A. met à disposition la documentation technique du produit pour permettre aux détaillants, aux auteurs de projets, aux constructeurs, aux installateurs d’obtenir les renseignements nécessaires pour l’installation correcte des paumelles pour portes et leur entretien.

- Les détaillants sont obligés de respecter les renseignements sur le produit fournis par Fapim et de les passer aux constructeurs et/ou aux auteurs de projets.
- Les auteurs de projets sont obligés de demander et de respecter les renseignements sur le produit donnés par les détaillant ou directement par FAPIM S.p.A.
- Les fabricants et les installateurs sont obligés de demander et de respecter les renseignements sur le produit. Ils sont également obligés d'instruire les usagers finaux sur les méthodologies d'emploi et sur la nécessité d'entretien de la porte et de la fenêtre (nettoyage, éventuelle lubrification, etc.).

10. RECLAMATIONS

Si on relève un mauvais fonctionnement des paumelles, le problème doit être immédiatement signalé au bureau préposé, en utilisant les formulaires mis à disposition. Aucune réclamation formalisée de façon différente ne sera examinée.

Après un premier examen des renseignements parvenus, FAPIM S.p.A. indiquera les interventions de correction ou la nécessité d'un examen plus approfondi.

Les dépenses pour les éventuelles interventions ou inspections, ainsi que les coûts pour rétablir le bon fonctionnement des portes, seront payées par FAPIM S.p.A. seulement si le mauvais fonctionnement est causé par des défauts de fabrication du produit utilisé.

Pour l'article ou la composante qui présente un défaut évident, facile à vérifier avant l'installation sur la porte, mais qui a été de toute façon assemblé sur la porte, FAPIM S.p.A. fournira gratuitement seulement la composante défectueuse ou émettra une note de crédit pour le montant des composantes réclamées.

De toute façon, FAPIM S.p.A. ne sera pas responsable pour les éventuelles pertes de profit du client pour ce qui concerne les réclamations et les règles concernant ce paragraphe.

Si on vérifie que le problème est causé par les défauts d'autres composantes de la porte, ou par le non respect des instructions d'assemblage, d'entretien, etc. qui accompagnent le produit, les dépenses pour l'intervention seront payées par qui a demandé l'inspection. En particulier, seront calculés le coût par heure plus le remboursement sur pièces justificatives pour les dépenses de séjour et de voyage.

11. PIECES ANNEXES

- M-SRCL-HD0 – Fiche réclamation pour paumelles et pour portes
- M-SRCL-HD1 – Fiche relevé pour porte